



Ordonnance de télécom CRTC 2024-204

Version PDF

Référence : 2024-162

Ottawa, le 9 septembre 2024

Bell Canada – Approbation définitive d’une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** la demande tarifaire suivante :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d’entrée en vigueur
Bell Canada	AMT 7695 Tarif général – Modification à la location de voies afin de retirer les options contractuelles pour le service de continuité par paires métalliques	23 mai 2024	23 juillet 2024

2. Le Conseil n’a reçu aucune intervention relativement à la demande.

3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d’approbation; une demande tarifaire n’est pas nécessaire.

Secrétaire général